



Règlement élèves

Je serai reconnu(e)

- Je serai reconnu(e) et encouragé(e) pour mes efforts,
- Je serai reconnu(e) et encouragé(e) pour ma bonne conduite,
- Je serai reconnu(e) et encouragé(e) pour mon travail régulier.

Je viens à l'école...

- J'arrive à l'heure,
- Je porte une tenue correcte, mes lacets sont faits, mes cheveux, s'ils sont longs, sont attachés. Les claquettes, le vernis à ongle, les tatouages ne sont pas autorisés. Les écharpes et les foulards sont interdits en maternelle,
- J'ai mon matériel,
- Je viens sans jouet non autorisé et sans objet de valeur (argent, bijoux, MP3, téléphones portables...),
- Je ne mange ni chewing-gum, ni bonbon.
- Si j'ai des cheveux longs, ils sont attachés.

Je suis dans l'école...

- Je suis poli(e) avec toutes les personnes que je rencontre,
- J'utilise les mots «>»: bonjour, s'il vous plait, merci, au revoir,
- J'écoute les consignes et je les respecte,
- Je prends soin du matériel collectif et personnel,
- Je reste dans les espaces surveillés par les adultes,
- Je suis calme dans tous mes déplacements (escaliers, hall d'entrée, couloirs),
- J'accepte chacun avec ses différences,
- Je suis attentif(ve) aux besoins des autres.
- Je préviens les adultes si je vois un enfant qui est intimidé par d'autres.

Je suis en classe...

- Je respecte les règles de bonnes conditions de vie et de travail de ma classe,
- Je me lève discrètement quand un adulte rentre en classe.

Je suis en récréation...

- Je vais seul(e) aux toilettes, et je les laisse propres. Je pense à tirer la chasse d'eau et je ne gaspille pas le papier,
- Je n'apporte pas de goûter,
- Je joue tranquillement uniquement là où j'ai le droit (sans violence de geste ou de paroles),





Année scolaire 2024-2025

- Je préviens vite l'adulte de surveillance si quelqu'un se blesse ou en cas de problème,
- Je sais qu'il est interdit de :
 - jouer sur le muret et me pendre aux branches des arbres,
 - remonter en classe sans permission,
 - me suspendre aux grilles des maternelles,
- Je ne vais pas dans la cour des maternelles si je suis en primaire,
- J'ai la permission d'apporter : les balles en mousse, les billes, les élastiques, les cordes à sauter...
- Je me range rapidement dès que la cloche sonne et je ne parle plus quand ma maîtresse arrive,
- Je peux jouer au ballon (sauf quand la cour est humide) :
 - le lundi et le vendredi à toutes les récréations du matin et de l'après-midi,
 - tous les jours à la récréation du midi jusqu'à 13h20,
 - pendant l'accueil du matin les jeux de ballon sont interdits.
- Je prends soin des jeux collectifs mis à disposition.
- Je peux lire dans la cour de récréation,
- Je n'abandonne pas mes vêtements dans la cour même aux porte-manteaux.



Je me déplace dans l'école...

- Je me déplace dans les couloirs et les escaliers en veillant à la sécurité et au silence,
- Je sais qu'il est interdit de crier, courir, se bousculer, sauter des marches,
- Je sais qu'il est interdit de jouer dans les toilettes,
- Je sais qu'il est interdit de circuler seul(e) sans autorisation,
- Je raccroche aux porte-manteaux les vêtements qui sont tombés.

... et hors de l'école

Lors des sorties, je me déplace en rang et reste calme sans me faire remarquer.

Je sors de l'école

- Je laisse accessible les sorties de parking et d'immeubles,
- Je ne joue ni ne cours sur les trottoirs.

Je prends soin de mon école...

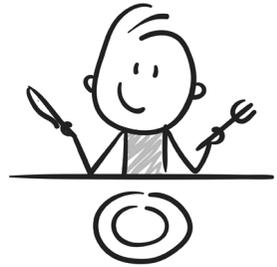
- Je jette les papiers à la poubelle,
- Je respecte les plantations,
- Je ne laisse pas traîner mes affaires.



Règlement élèves

Je déjeune à la cantine...

- Avant les repas, je me lave les mains,
- Je reste calme en attendant d'être installé(e),
- Je respecte les consignes donnés par les surveillants,
- Je ne crie pas et dis merci quand on me sert,
- Je mange proprement, calmement, je suis correctement assis(e),
- Je goûte tout, même un tout petit peu...
- Je débarrasse et laisse une table propre.
- Si je me fais trop remarquer à la cantine en manquant de respect aux adultes, en étant agressif avec les autres. la directrice pourra m'exclure de la cantine pendant un certain temps.



Je reste à l'étude ou à la garderie

- Je goûte tranquillement pour me détendre sans oublier de jeter mes papiers à la poubelle,
- Je me range rapidement dès que la cloche sonne et je ne parle plus dès que la surveillante arrive,
- Je me mets rapidement à mon travail et je ne gêne pas les autres pendant l'étude,
- Je ne prends aucune affaire dans le casier de la table à laquelle je suis installé(e),
- Je tiens compte des remarques de la surveillante.

Si je ne respecte pas les règles...

- Je peux avoir un contrat de comportement.
- Je peux être en retenue pendant une heure.
- Je peux avoir une fiche de réflexion à faire signer à la maison.
- Je peux avoir un carton rouge.
- Je peux avoir un avertissement qui pourra mener à une exclusion partielle ou définitive de l'école.

Je peux prendre des responsabilités dans l'école

- Je peux me présenter aux élections de délégués de classe,
- Je peux proposer des idées pour le Conseil d'élèves,
- Je peux aider les plus jeunes,
- Je peux proposer des idées d'engagement à mon enseignante et/ou à la directrice.



Règlement familles

L'école est un lieu d'instruction où l'on apprend.

L'école abrite des personnes, enfants et adultes toutes différentes

L'école est une mosaïque de valeurs où chacun se respecte et est respecté dans toute sa personne.

L'école est un lieu fréquenté par des enfants.

L'école est un lieu administré et dirigé par des adultes.

Chacun, grand et petit contribue au développement de ce lieu de vie.

Les bâtiments sont entretenus.

Les locaux sont sous la responsabilité de chacun.

L'école est un lieu à respecter.

Ce règlement est le gage d'un «ensemble» partagé.

L'école est un lieu de vie où chacun est respecté et respecte les règles de vie et les autres.

Pour un bon fonctionnement de l'école, nous demandons aux familles de respecter ce règlement.



Sens de l'école catholique

Une école ouverte à tous sans aucune forme de discrimination.

Elle contribue au service public d'éducation et accueille avec attention chacun dans sa diversité.

Une école qui grandit la personne.

Notre école doit aider chacun à se réaliser, à développer ses talents pour lui-même, au service des autres et du bien commun, à manifester que "tout homme est une histoire sacrée".

"La promotion de la personne humaine est le but de l'Ecole Catholique."

St Jean-Paul II

Une école qui annonce l'Évangile.

L'école catholique reçoit de l'Eglise la mission de vivre du message de l'Évangile, message de foi, d'espérance et d'amour. La diversité est une richesse à accueillir qui permet de rencontrer, de s'ouvrir de témoigner, toujours dans le respect de la liberté de chacun.

"l'Évangile inspire le projet éducatif aussi bien comme motivation que comme finalité..."

Statut de l'Enseignement catholique



Année scolaire 2024-2025

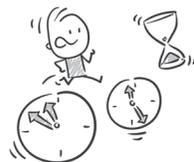
Horaires, ouverture de l'école



Ouverture de l'école : **lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00/18h00**

Horaires des cours : **Primaire : 8h30/11h45 13h30/16h30**

Maternelle : 8h40/11h45 13h30/16h20



Entrées et sorties des élèves

Entrées par le 25, rue Mathurin Régnier pour les élèves de primaire,

Entrées par le 29 rue Mathurin Régnier pour les élèves de maternelle.

Ces horaires doivent être respectés. Les retards répétés seront sanctionnés.

Les parents ne doivent pas entrer dans le hall aux heures d'entrées et sorties.

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

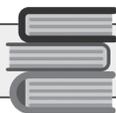
Les parents ne peuvent pas rencontrer sans rendez-vous les enseignantes avant le début des cours : les messages doivent être transmis sur le cahier de correspondance.

L'accès aux classes et aux couloirs est interdit aux parents en primaire et en maternelle.

**Après 11h45 et 16h30 les élèves ne sont pas autorisés à remonter dans leur classe. Et si un enfant oublie quelque chose à l'école, c'est qu'il est en train d'apprendre à anticiper, à s'organiser !
Merci de nous aider à le faire grandir !**

Nous remercions les familles de débrancher leur téléphone avant de pénétrer dans les locaux.

Fréquentation scolaire



L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. Les absences sont sous l'entière responsabilité des parents, répétées, elles seront à expliquer.

Les dates des vacances ne peuvent être modifiées au gré des organisations familiales.

Toute absence doit être signalée au secrétariat avant 9 heures dès le premier jour d'absence.

Au retour de l'enfant, merci de mettre un mot dans le cahier de correspondance pour les CP ou sous enveloppe pour les maternelles. À partir du CE1, remplir une vignette «absence» dans l'agenda.

Veillez à ne remettre en classe qu'un enfant bien rétabli (nous n'avons pas d'infirmerie).

Tout élève inscrit à l'école, participe à toutes les activités proposées. Les activités sportives ne peuvent être dispensées, si nécessaire, que par un certificat médical.



Tout enfant inscrit à l'école doit avoir reçu les vaccinations obligatoires.

L'école ne peut assurer les traitements médicaux dans la journée. Merci de ne déposer aucun médicament dans le cartable de votre enfant.

Pour les enfants atteints de maladie chronique nécessitant un traitement médical à l'école un P.A.I. doit être signé (document à retirer au secrétariat).

1/2 pension - étude - garderie

La bonne tenue de l'enfant dans ces lieux est indispensable. Si un enfant se voyait être une gêne pour le bon fonctionnement d'un de ces trois services, il se verrait exclu, ponctuellement ou définitivement après avertissement. Les jours de fréquentation doivent être réguliers.

1/2 pension : l'inscription régulière a lieu au mois de juin

Les repas exceptionnels seront prélevés mensuellement pour les familles ayant choisi cette option de règlement. Dans le cas contraire, le paiement se fait au secrétariat.

Les jours de 1/2 pension ne sont pas permutables : une absence ne peut être compensée un autre jour. Aucun régime ni dérogation alimentaire ne peuvent être assurés. En cas d'allergie alimentaire, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être rédigé et signé par le Chef d'Établissement et la famille qui fournit elle-même les repas selon un protocole défini par le PAI.

Garderie/Étude : tout enfant restant à l'école après 17h doit être inscrit à l'étude ou à la garderie.

Toute famille dont l'enfant est présent à l'école après 17h se voit facturer la garderie.

Garderie : pour les élèves de la maternelle, les enfants ne peuvent pas quitter l'école avant 17h45 par le 29 rue Mathurin Régnier.

Étude : pour les élèves du primaire à partir du C.P. les enfants ne peuvent pas quitter la salle d'étude avant 18h par le 25 rue Mathurin Régnier.

Études et Garderies exceptionnelles doivent être signalées et seront prélevées mensuellement.

L'école ferme ses portes à 18h, nous vous remercions de respecter les horaires.

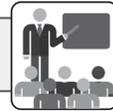
Comportement

Un comportement correct est exigé à l'école et ses abords. Les parents seront informés dans le cas où leur enfant dérogerait aux règles élémentaires de correction.

Jeux et goûters sont interdits dans le hall.

Le langage adapté, la politesse et les réponses circonspectes sont une véritable attitude responsable, preuve du respect que l'on porte à chacun.

Travail



Chaque début d'année, les parents sont informés du fonctionnement des classes au cours de réunions qui ont lieu le premier mois de la rentrée scolaire.

Les parents doivent suivre le travail de leur enfant et vérifier que le travail du soir a bien été fait, même si l'enfant reste à l'étude.

Les parents sont régulièrement informés du travail de leur enfant : les cahiers sont à signer régulièrement et permettent un bon suivi de l'enfant.

Les parents peuvent rencontrer les enseignantes sur rendez-vous et uniquement dans ce cas : ni la cour, ni le hall ne sont des lieux institutionnels pour parler des enfants.

Sanction



Des sanctions seront prises pour le non-respect de ce règlement, l'indiscipline, le manque de travail, les retards (délivrance d'un billet) et/ou les absences répétées.

Elles peuvent aller jusqu'à une expulsion temporaire voire définitive après avertissement. Les familles seront reçues par le Chef d'Établissement.

Harcèlement scolaire

Le harcèlement se caractérise par des violences répétées provoquant souvent une mise à l'écart d'un enfant. Ces situations si elles sont connues doivent être portées à la connaissance du chef d'établissement.

Chaque situation d'intimidation dénoncée, fait l'objet d'un traitement selon un protocole établi en lien avec la méthode de préoccupation partagée, recommandée par le ministère.

Des actions de préventions sont mises en place tout au long de la scolarité en s'appuyant sur un conseil de coopération, des élèves médiateurs, des médiations pour régler des conflits, comprendre ses émotions et utiliser des messages clairs, sans oublier les interventions de la mission prévention du commissariat du XV^{ème} à partir du CE2.

Vêtements – objets personnels

L'école est un lieu d'apprentissage où les enfants portent une tenue vestimentaire correcte et adaptée: vêtements soignés qui respectent le corps dans un souci d'hygiène et de sécurité.

Les écharpes et les foulards sont interdits.

Une tenue de sport est exigée pour les activités d'éducation physique et sportive – Les élèves se changeant après chaque séance sportive avec le tee-shirt de l'école.

L'école ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de la détérioration d'un effet personnel. Tous les vêtements et fournitures scolaires doivent être marqués au nom de l'enfant. Les tee-shirts à effigies ou logos sportifs sont interdits.

Les vêtements non marqués et oubliés pourront être récupérés seulement le vendredi à 18h.

Les objets de valeur (fortement déconseillés) portés par les enfants sont sous leur responsabilité.

Tous les jeux et jouets personnels sont interdits en maternelle. Les ballons et les balles en mousse, dans un sac, sont autorisés le lundi, vendredi sauf les jours de pluie. Pendant les temps de ½ pension et d'étude les jeux de balles sont autorisés avec l'accord du surveillant.

Les billes, cordes à sauter etc. ... sont autorisées en cycle 2 et cycle 3 dans la mesure où le temps le permet et si ces jeux sont utilisés à bon escient. Les stylos et autres fournitures scolaires sont interdits dans la cour. **Les élèves peuvent lire dans la cour.**

Chewing-gum et bonbons sont interdits. Tout objet qui perturbera le bon fonctionnement de la classe se verra confisqué. Tout objet électronique est interdit.

Respect de nos voisins



Le hall de l'immeuble du 27 ne doit être fréquenté ni par les enfants ni par les adultes. De même l'accès au parking doit être libre.

Veiller aussi à ce que les enfants ne jouent pas sur le trottoir ou dans les autres accès.

Cahier de correspondance, pochette de liaison

C'est le lien entre l'école et la famille, il doit être utilisé pour toutes les informations. Il doit revenir signé dans les 24 heures qui suivent le dépôt d'une information.

Ce cahier doit toujours être dans le cartable.

En maternelle, la pochette de liaison doit être remise à l'enseignante dès le lendemain.